Comment récupérer sa licence ?
ou comment se connecter à son espace personnel sur le site de la FFCK

Voici une nouvelle année qui débute, on a parfois un peu d'argent à aller dépenser chez nos partenaires et pour profiter d'une réduction il faut parfois présenter sa licence !

Tout commence par un mail envoyé par « noreply-ffck@cvf.fr » qui vous explique comment accéder au site de la FFCK et qui contient un code utilisateur (à 6 chiffres, qui est votre numéro de licence) et un mot de passe provisoire. Ce mot de passe est à modifier dès votre première connexion.
En accédant au site en suivant le lien contenu dans ce mail, vous accédez à votre espace licencié.
En dessous du premier encadré, vous trouvez dans un petit rectangle bleu l'indication « attestation licence » sur lequel vous cliquez.
Magie d'Internet, votre licence (format pdf) s'ouvre dans un nouvel onglet de votre navigateur.
Vous pouvez soit l'imprimer tout de suite, soit la sauvegarder sur votre disque dur. Elle sera disponible durant toute l'année civile.
Et voilà !

Sinon, se connecter sur le site de la FFCK, dans le menu de gauche tout en bas cliquer sur « espace licencié ». Un nouvel onglet s'ouvre et une fenêtre de dialogue vous demande de vous identifier, et l'on se reporte à ci-dessus.
Une procédure est prévue si l'on a perdu son mot de passe. mais dans tous les cas il faut son numéro de licence !
Et si on ne le retrouve vraiment pas on peut le demander à un membre du bureau…